



ARRÊTÉ
Portant autorisation de voirie
réglementant temporairement la
circulation sur le territoire de la
Commune de St Christophe du
Ligneron

Le Maire de la Commune de Saint Christophe du Ligneron ;

Vu les articles L 2213-1 à L 2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

Vu la demande présentée le 7 AVRIL 2026 par SAUR FRANCE – 71 rue du Commerce, 85000 LA ROCHE SUR YON, en vue de procéder à la maintenance du réseau d'assainissement au cours de l'année 2026,

Considérant que pour assurer et préserver la sécurité des usagers de la voie publique et le bon déroulement des travaux, il y a lieu de prendre des mesures de police circonstanciées.

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : Mesures temporaires de circulation et de stationnement

Du 15 avril 2026 au 31 Décembre 2026, SAUR France va procéder à la maintenance du réseau d'assainissement comprenant les travaux d'urgence suivants :

- Débouchage à l'aide d'un véhicule hydrocureur
- Passage de caméra d'inspection en cas d'effondrement du réseau

Pour les besoins du chantier et pour des raisons de sécurité, la circulation pourra être alternée par panneaux B15 – C18 ou par feux.

Le stationnement sera supprimé dans l'emprise des interventions.

Article 2 : Dispositions particulières

Le pétitionnaire s'engage à remettre en parfait état la voirie après l'exécution des travaux.

Article 3 : Signalisation

Durant son intervention, l'entreprise sera responsable de la sécurité des travaux, ainsi que de la signalisation du chantier qui devra être visible de jour comme de nuit si nécessaire. Celle-ci sera conforme à la signalisation des chantiers temporaires fixes.

.../...

Article 4 : **Ampliation du présent arrêté sera adressé à :**

- Monsieur le Directeur de l'Agence Routière de Challans
- Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Challans
- Aux Services Techniques

pour exécution chacun en ce qui le concerne.

Un exemplaire du présent document sera affiché en mairie pendant une période de 15 jours aux fins de publication.

Fait à St Christophe du Ligneron,
Le 14 avril 2026,
Jean-Claude BIRON,
Maire de Saint Christophe du Ligneron.

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp is light blue and contains the text "COMMUNE DE SAINT-CRISTOPHE DU LIGNERON" around the perimeter and a central emblem. The signature is a large, stylized cursive mark.